



INTÉRIMAIRES, VOUS ÊTES EN SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE ?



Les experts du FASTT vous conseillent et vous accompagnent à chaque étape, selon vos besoins.

Ils vous apportent des solutions concrètes à vos questions, vos difficultés et votre reprise d'emploi.

J'AI DES DIFFICULTÉS DANS MON ORGANISATION SUITE À MON ÉTAT DE SANTÉ



Nous pouvons mettre en place :

- Soutien psychologique pour vous et vos proches
- Livraison de repas
- Garde d'enfants
- Rapatriement médical
- Aide à domicile
- Rapprochement du conjoint en cas d'hospitalisation, etc...

JE ME POSE DES QUESTIONS SUR LA SUITE DE MON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



Nous sommes à vos côtés pour :

- Mesurer l'impact de votre santé sur votre activité professionnelle : visites médicales, incapacité, handicap...
- Identifier et faire le lien avec les bons partenaires : conseiller en évolution professionnelle, Cap Emploi, Pôle emploi...
- Réfléchir à la construction d'un nouveau projet professionnel
- Concrétiser votre projet : bilan professionnel, formation, recherche de financements...

J'AI DES SOUCIS FINANCIERS LIÉS À UN ACCIDENT OU UNE MALADIE



Nous vous conseillons de façon pratique :

- Conseil budgétaire
- Aides financières éventuelles
- Soutien dans vos démarches : complémentaire santé, sécurité sociale, prévoyance...

J'AI DU MAL À FAIRE MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Nous vous aidons dans vos démarches :

- Aide à l'accès aux droits : indemnités journalières Sécurité sociale et prévoyance
- Accompagnement dans les relations avec votre agence d'emploi pour réaliser l'ouverture de vos droits



VOUS N'ÊTES PAS SEUL !

Pendant votre arrêt et après, **notre équipe d'assistants sociaux est à vos côtés.**

C'est gratuit et confidentiel.

Et c'est utile pour les intérimaires !



24 000
nouvelles demandes
traitées par le service social

3 960
accidents du travail
et maladies pris en charge

1 540
intérimaires accompagnés
vers le retour à l'emploi

Pour contacter le service social du FASTT



01 71 25 08 28*

* Appel non surtaxé
Du lundi au vendredi (8h30-19h30)



LE FASTT FACILITE L'EMPLOI ET LA VIE DES INTÉRIMAIRES

Le FASTT est une association loi 1901 créée en 1992 afin de concevoir et mettre en œuvre des aides, des services et des solutions pour l'ensemble des salariés intérimaires.

Le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux.

À VOS CÔTÉS POUR SÉCURISER VOS MISSIONS ET SOUTENIR VOS PROJETS



LOGEMENT



DÉPLACEMENT



ARGENT



SANTÉ



GARDE
D'ENFANTS



ACCOMPAGNEMENT

Suivez-nous :

@Lefastt @Le_Fastt Fasttorg

fastt
Et la vie des intérimaires
est facilitée